

RH & Tech

« L'IA révolutionne indéniablement et fondamentalement toutes les modalités d'apprentissage »

TENDANCES. Ces derniers mois, l'intelligence artificielle ne cesse de prendre de l'ampleur dans de nombreux domaines. En matière de formation professionnelle, le défi consiste à sans cesse se renouveler pour s'adapter au marché. Vianney Thomas, Directeur événementiel de CloserStill Media et organisateur des salons Learning Technologies France et HR Technologies France, revient sur le sujet.

Propos recueillis par Alexis Ellin, ANDRH



Vianney Thomas,
Directeur événementiel
de CloserStill Media et
organisateur des salons Learning
Technologies France
et HR Technologies France

Quelles sont les tendances en formation professionnelle dans le domaine de la tech RH ?

Vianney Thomas : En tant qu'organisateur d'événements RH, nous sommes des observateurs privilégiés du marché. Nous avons donc à la fois une connaissance approfondie du secteur et de ce qui s'y joue, comme des entreprises montantes. Depuis ces cinq dernières années, il n'existe pas de tendance émergente, mais des éléments sont plus visibles sur le marché. La tech RH évolue très rapidement, avec des changements significatifs chaque année dans les méthodes de formation professionnelle.

Ce levier de compétitivité pour les entreprises peut se diviser en cinq tendances pour le secteur en

France et à l'étranger :

- **L'apprentissage personnalisé et adaptatif (adaptive learning),** l'une des tendances les plus visibles en ce moment, qui utilise des algorithmes intelligents pour adapter le contenu en fonction des besoins de chaque apprenant et de son rythme.
- **La réalité augmentée et la réalité virtuelle,** utilisées pour simuler des environnements de travail, offrent une expertise immersive et interactive, qui permet aux professionnels RH de faire pratiquer de nouvelles compétences.
- **Le micro-learning,** qui consiste en des sessions de formation ultra courtes, ciblées, offrant un gain de temps et de flexibilité.
- **La gamification** est un autre volet qui se développe, avec les

jeux sérieux (serious games), et qui intègre des éléments de jeu dans des processus de formation, pour qu'elle soit plus engageante.

- **La formation basée sur l'exploitation de données massives (le big data)** qui permet d'analyser les performances et progrès de tous les alternants; tous les insights générés favorisent la personnalisation de l'apprentissage et l'optimisation des parcours de formation.

L'intelligence artificielle bouleverse-t-elle vraiment les modalités d'apprentissage ?

V. T. : Tout le monde parle de l'intelligence artificielle (IA), notamment en raison de son impact sur de nombreux aspects de nos vies. Concernant la formation, elle révolutionne indéniablement et fondamentalement toutes les modalités d'apprentissage, notamment pour la formation professionnelle, en ce qu'elle permet des approches d'apprentissage personnalisées, interactives, accessibles. Elle modifie même la manière dont les connaissances sont acquises.

Une analyse préalable des profils amène à une curation des informations pour adapter la formation à ce à quoi le profil est le plus sensible. L'IA favorise donc l'apprentissage grâce à des systèmes intelligents avec pour objectif de personnaliser les parcours au maximum pour renforcer l'efficacité pédagogique. Elle transforme également les environnements d'apprentissage

grâce à la réalité virtuelle, ce qui permet une expérience immersive renforçant la rétention des informations. Elle peut encore simuler des scénarios complexes, offrant aux apprenants des opportunités pratiques dans des contextes sécurisés, par exemple de résoudre des problèmes dans un cadre virtuel. L'IA améliore ainsi l'accessibilité à l'éducation, permet à un public plus large d'atteindre des ressources pédagogiques de qualité, des systèmes d'apprentissage automatisés ou encore des assistants virtuels, moins chers, avec un soutien disponible en continu, qui répondent aux questions des apprenants en temps réel.

L'IA Act est entré en vigueur en mars 2024 après trois ans de négociations. En quoi le secteur de la formation est concerné ?

V. T. : L'IA Act vise à réguler l'utilisation de l'IA dans un cadre de souveraineté européenne, avec la création d'un cadre juridique et éthique pour le déploiement de l'IA au sein des entreprises, des départements formation et des ressources humaines. Le secteur de la formation professionnelle est directement concerné par ces nouvelles réglementations, car la loi exige que les systèmes d'IA soient transparents, fiables et respectent la vie privée des utilisateurs, ce qui implique une réévaluation des outils et méthodes déjà utilisés. Les fournisseurs de formation professionnelle doivent donc s'assurer que toutes les technologies déployées pour former leurs

apprenants à l'intérieur de leur entreprise soient conformes aux exigences, qui ne sont pas encore toutes connues, de l'IA Act. Les fournisseurs de tech implémentés, de LMS (Learning Management System), de contenus, qui récupèrent des données personnelles, vont devoir s'assurer que leurs systèmes sont conformes. À titre de comparaison, on pourrait dire que l'IA Act est une RGPD adaptée à tous les systèmes d'apprentissage. Les départements RH seront donc ceux exposés à s'assurer que ces données collectées soient bien protégées.

Nos adhérents nous font part de leur difficulté à trouver des formations en IA pour leurs collaborateurs, faites-vous le même constat ?

V. T. : C'est un constat que je partage. Les formations ne manquent pas, mais c'est un vrai défi de trouver les bonnes formations sur les IA génératives dû à leur nouveauté et à leur rapidité d'évolution. Il existe aussi un manque de standardisation avec une formation qui répondrait aux besoins de chaque entreprise, puisqu'elle doit être adaptée au contexte, personnalisée, au risque d'être rapidement obsolète. Cette question est complexe, car les outils d'IA doivent être implémentés dans les entreprises, mais avec une part d'autoformation. Il faut donc mettre en place un dialogue entre les fournisseurs de formation et les RH pour s'adapter à la réalité du terrain et aux besoins spécifiques des entreprises.